



## Rapport du Président devant l'Assemblée Générale Extraordinaire

17 juin 2026

### Objet : modifications statutaires

Mesdames, Messieurs, Chers Membres,

Créée il y a plus de cinquante ans, de par la volonté et l'opiniâtreté de ses Fondateurs, l'ALAGH est toujours restée fidèle à ses valeurs fondatrices.

Sans remise en cause de ses fondamentaux, le Conseil d'Administration a décidé d'actualiser et de mettre en harmonie les statuts de l'association.

Dans cet esprit, l'acronyme de l'ALAGH va évoluer pour devenir « **Association Lorraine d'Accompagnement Global aux personnes en situation de Handicap** » au lieu d'« Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées ». Cette évolution vise à renforcer notre visibilité et met l'accent sur la notion d'accompagnement et non pas seulement d'aide.

Dans la même approche, notre logo a été redessiné dans une optique de meilleure identité visuelle.

Enfin notre signature "**Faire grandir les possibles**" exprime la philosophie de l'ALAGH qui privilégie une approche opportuniste et proactive du handicap.

Au-delà des modifications statutaires proposées affectant notre dénomination et objet social, les travaux de la commission "révision des statuts " créée à cet effet, ont entériné l'idée que nos statuts devaient être proches du modèle de statuts type proposés par le Ministère de l'Intérieur.

C'est ainsi que les articles suivants ont été modifiés :

- Raison sociale et objet,
- Suppression de la qualité de membres d'honneur et de Vice -président délégué,
- Possibilité de rémunérer, dans les conditions légales, des Administrateurs sans remise en cause du caractère non lucratif de l'Association,

- Autoriser la prise de participation dans des structures adossées (SCI, GCSMS...),
- Utilisation de moyens électroniques lors de la convocation et participation aux réunions statutaires.

Toutes modifications majeures qui affecteront la rédaction actuelle de nos statuts et nécessitent en conséquence tout à la fois votre approbation et la validation des services du Ministère de l'Intérieur pour application.

Il m'appartenait de porter à votre connaissance ces modifications statutaires qui justifient la convocation de notre Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour.

Je vous remercie pour votre vote et plus encore votre confiance.

**Hugues de VALONNE**  
Président ALAGH